



Dr G. Dugaz - Dr C. Filliol - Dr I. Gaildraud - Dr N. Jaillais -  
 Dr O. Moreau - Y. Poirier - JL. Prouteau - D. Przyrowski -  
 P. Renesme - Dr A. Touzalin

Mois : juillet Année : 2013

Bulletin N°8

## A l'intention des IDE libéraux

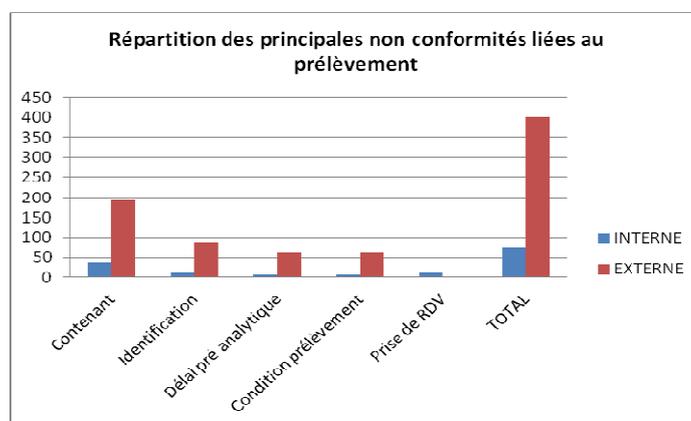
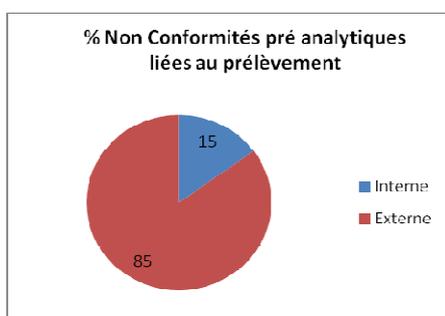
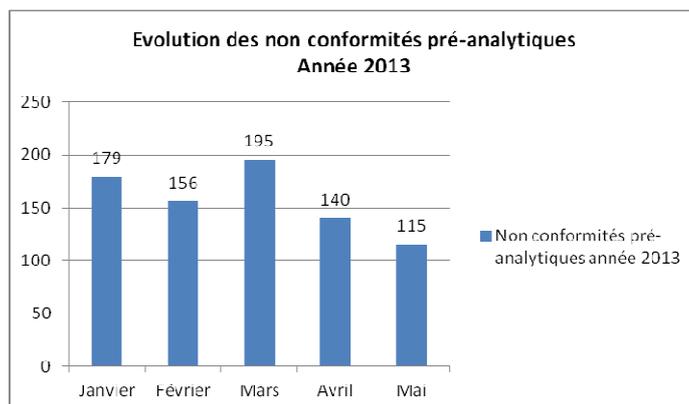
Nous vous rappelons que vous pouvez consulter notre site Internet, <http://www.bioatlantique.fr>, sur lequel vous trouverez toutes informations utiles dont un espace dédié aux professionnels de santé, rubrique « Accès professionnel », où sont disponibles : le manuel de qualité et ses mises à jour, les choix et ordre des tubes de prélèvements, les conditions pré-analytiques ainsi que nos différents bulletins d'information. Tous ces documents sont téléchargeables en accès libre. Les mises à jour du manuel de prélèvement sont également transmises par mail à tous les préleveurs ayant accepté de nous transmettre leur adresse de messagerie. **Il appartient au préleveur, entre deux éditions, de s'assurer de la mise à jour de la version papier du manuel de prélèvement qui lui a été remis, à partir des formulaires de mise à jour qui leur sont transmis ou à partir des mises à jour disponibles sur le site Internet.**

Nous vous demandons de respecter quelques consignes importantes pour assurer la sécurité et la qualité des échantillons :

- ⇒ Respect des consignes du manuel de prélèvement de BIOATLANTIQUE version 2013-2014 (n'hésitez pas à nous le demander si vous ne l'avez pas encore);
- ⇒ Respect des consignes en matière de choix, de remplissage et de nombre de tubes prélevés, cf §8 du manuel de prélèvement ;
- ⇒ Respect des consignes en matière d'identification du tube, cf §5 du manuel de prélèvement ;
- ⇒ Transmission des échantillons systématiquement accompagnés du bon de suivi médical dûment complété ;
- ⇒ Signalisation claire des urgences, cf §5.5 du manuel de prélèvement.
- ⇒ Respect des consignes de conservation et de stockage des consommables pour le prélèvement, contrôle des péremptions;
- ⇒ Respect des règles d'hygiène et de sécurité : ne jamais remettre dans la boîte, avec les échantillons prélevés, un tube percé ou une aiguille souillée ;
- ⇒ Respect des conditions de conservation pré-analytique et des conditions de transport des échantillons, cf §19 et 25 du manuel de prélèvement.

Par ailleurs nous vous rappelons que chaque professionnel de santé doit s'engager à ce que ses éventuels remplaçants observent toutes les prescriptions du Manuel de prélèvement. En cas de remplacement, le Préleveur s'assure préalablement que les personnes auxquelles il a ainsi recours de manière exceptionnelle sont régies par les articles L. 4311-1 et suivants du Code de la santé publique, qu'elles ont, préalablement au remplacement, pris connaissance et accepté les obligations prévues, le cas échéant, par une mention expresse dans le contrat de remplacement, et qu'elles sont couvertes par une police d'assurance conforme aux dispositions de l'article 8 des présentes.

## Bilan des non conformités pré-analytiques établi de janvier à mai 2013 :



Dans le cadre de notre démarche qualité et dans un souci d'amélioration de nos services, nous vous informons que pour toute réclamation ou suggestion dont vous aimeriez nous faire part, vous pouvez nous communiquer vos remarques oralement auprès de l'équipe soignante du laboratoire ou encore par messagerie sur le site Internet cité ci-avant, rubrique « Contact / Assurance Qualité ». Notre service qualité se chargera de transmettre vos requêtes aux biologistes médicaux responsables du laboratoire afin de pouvoir les prendre en considération dans les meilleurs délais.